

## Annexe 2 : grille de priorisation de la demande sur Balae

INDICE DE PRIORITE DE LA DEMANDE - BALAE				
critère	précisions	Index de priorité	Justificatifs	
S I T U A T I O N  L O C A T I V E	DALO	Reconnaissance DALO	50	Notification DALO
	Solution de logement temporaire	hébergé en structure (résidence sociale, foyer, etc)	10	Copie du bail
		hébergé chez un tiers	5	Attestation de l'hébergeant avec pièce d'identité + copie du bail ou avis de taxe foncière de l'hébergeant
	congé sur le logement	femme victime de violence attestée par une décision judiciaire et sans solution de logement (hébergée, logée en structure)	15	Décision de justice + attestation d'hébergement
		jugement d'expulsion OU reprise par propriétaire OU fin de mise à disposition d'un logement de fonction OU obligation de quitter le domicile en application d'un jugement de divorce	10	Jugement d'expulsion ou lettre de congé conforme à l'article 15 de la Loi du 6 juillet 1989 ou lettre de l'administration mettant fin au logement de fonction ou jugement de divorce
	taux d'effort trop élevé	loyer ou remboursement sur emprunt immobilier + charges liées au logement → difficultés financières	- RavQ < 15 € : 10 points - 15 € <= RavQ < 20 € : 8 points - 20 € <= RavQ < 25 € : 6 points - 25 € <= RavQ < 30 € : 4 points - 30 € <= RavQ : 0 point  - taux d'effort < 35% : 0 point - 35% <= taux < 40% : 3 points - 40% <= taux < 45% : 4 points - 45% <= taux < 50% : 5 points - 50% <= taux < 50% : 6 points	Copie du bail + avis d'imposition + le cas échéant échéancier du prêt
	insalubrité	arrêté d'insalubrité	10	Arrêté d'insalubrité ou de péril
	Sur-occupation	nombre de personnes/ nombre de pièces	- ratio < 1 : 0 point - 1 <= ratio < 2 : 4 points - 2 <= ratio < 3 : 6 points - 3 <= ratio < 4 : 8 points - 4 <= ratio : 10 points	Copie du bail
		nombre de personnes / surface (écart à la norme CAF) normes CAF: 1 personne : 9 m <sup>2</sup> 2 personnes : 16 m <sup>2</sup> 3 personnes : 25 m <sup>2</sup> 4 personnes : 34 m <sup>2</sup> 5 personnes : 43 m <sup>2</sup> 6 personnes : 52 m <sup>2</sup> 7 personnes : 61 m <sup>2</sup> 8 personnes et + : 70 m <sup>2</sup>	- écart <= 0 = 0 point - 0 < écart <= 15 : 1 point - 15 < écart <= 25 : 3 points - 25 < écart <= 35 : 4 points - 35 < écart : 5 points	
	P S E R I S U O A N T I E O L N L E	Femmes faisant face à des violences au sein du couple et violences intrafamiliales	Agent ou membre de la DLS faisant face à des violences et n'ayant pas encore pu déposer plainte	10
Personne en situation de handicap		Agent ou membre de la DLS bénéficiant d'une reconnaissance MDPH et d'une prestation sociale compensatoire	10	Notification MDPH précisant l'éligibilité d'une aide ou prestation sociale listée sur <a href="https://www.monparcourshandicap.gouv.fr/aides">https://www.monparcourshandicap.gouv.fr/aides</a>
nécessité d'un rapprochement d'un établissement scolaire spécialisé		pour l'agent ou personne fiscalement à charge. Scolarité dans un établissement scolaire spécialisé (IME, ITEP...)	10	Certificat de scolarité + reconnaissance MDPH
Divorce avec garde alternée		nécessité d'un rapprochement des lieux de scolarisation ou de garde de l'enfant	10	Décision judiciaire précisant le mode de garde + certificat de scolarité ou contrat de mode de garde pour les enfants de moins de 3 ans
P R O S F I E T S A I T O N N E L L E	agent nouvellement affecté en IDF	première affectation ou mutation (points valables 1 an seulement à compter de la date d'affectation)	10	Arrêté ou attestation RH d'affectation + copie du bail ou avis de taxe foncière hors Ile-de-France de l'année précédent l'affectation
	rapprochement du lieu de travail	agent déjà affecté en IDF avec trajet domicile – travail > 1h	distance domicile / travail (aller) < 50mn : 0 point entre 50mn et 1h10 : 5 points entre 1h 10 et 1h30 : 8 points au delà d'1h30 : 11 points	Attestation employeur précisant le lieu de travail de mois d'un an + versement par le référent logement de la simulation du temps de trajet
	horaires atypiques	postes en horaires atypiques/ proximité nécessaire du lieu de travail – postes définis dans le règlement/ circulaire	10	Attestation RH précisant les horaires atypiques
	affectation en Seine-Saint-Denis	Agent affecté dans une administration située dans le département de Seine-Saint-Denis	10	Arrêté d'affectation ou contrat de travail
Situation de la demande	Ancienneté de la demande de logement social	bonification automatique selon l'ancienneté de la demande de logement social	0,1 (par mois d'ancienneté)	Aucun